



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'énergie renouvelable****Huitième session**

Genève, 5 et 6 octobre 2021

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport de la réunion****Rapport du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable  
sur sa huitième session<sup>1</sup>****I. Introduction**

1. La huitième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable (le Groupe d'experts) s'est tenue les 5 et 6 octobre 2021, dans des conditions liées à la pandémie de COVID-19, notamment des restrictions en matière de voyage.
2. Le présent rapport résume les délibérations du Groupe d'experts à sa huitième session. Tous les documents de la session peuvent être consultés sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)<sup>2</sup>.

**II. Participation**

3. La session du Groupe d'experts a réuni 290 participants, dont 245 en ligne et 45 en personne.
4. Des experts des États membres de la CEE ci-après y ont participé : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
5. Des représentants de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du

---

<sup>1</sup> Les projets de conclusions et de recommandations ont été examinés, mis à jour si nécessaire et approuvés par le Groupe d'experts après l'examen de chaque point de l'ordre du jour.

<sup>2</sup> Les documents officiels, les documents de séance et les exposés présentés lors de la réunion peuvent être consultés sur le site Web de la CEE, à l'adresse : <https://unece.org/sustainable-energy/events/8th-session-group-experts-renewable-energy>. Les documents officiels de la session sont également disponibles sur le Système de diffusion électronique des documents des Nations Unies (voir <http://documents.un.org/>).



Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), de la Banque islamique de développement (BID), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont assisté à la session. L'Union européenne était représentée.

6. Des représentants d'organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et du secteur privé, ainsi que des experts indépendants, ont également assisté à la session.

### III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/ENERGY/GE.7/2021/1 – Ordre du jour provisoire annoté.

7. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il avait été présenté.

### IV. Observations liminaires (point 2 de l'ordre du jour)

8. Dans ses observations liminaires, le Président a fait part de ses réflexions sur la situation difficile causée par la pandémie de COVID-19 et sur les conséquences de cette situation sur les activités du Groupe d'experts des énergies renouvelables. La présente session du Groupe d'experts avait été organisée conjointement avec le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, dont le Président coprésiderait la session. Cette session conjointe s'inscrivait dans le cadre du onzième Forum international sur l'énergie au service du développement durable.

9. Le Président a noté que la réunion de cette année avait été organisée en coopération avec un certain nombre d'autres groupes d'experts, en particulier avec le Groupe d'experts du gaz et le Groupe d'experts de la gestion des ressources. Il a fait observer qu'il serait utile de poursuivre cette coopération étroite avec tous les groupes d'experts relevant du Comité de l'énergie durable, compte tenu du rôle essentiel des énergies renouvelables dans la transition vers un avenir énergétique durable.

### V. Élection du Bureau (point 3 de l'ordre du jour)

10. Le Groupe d'experts a élu pour deux ans à sa vice-présidence M<sup>me</sup> Nurzat Abdyrasulova, Cheffe du Groupe Unison (Kirghizistan), et M<sup>me</sup> Aida Sitdikova, Directrice d'Energy Eurasia, Middle East & Africa (Groupe des infrastructures durables de la BERD). Lors de sa septième session, en 2020, il avait élu pour deux ans à sa présidence le représentant de l'Ukraine et à sa vice-présidence les représentants de l'Albanie, de l'Allemagne, l'Arménie, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Kazakhstan et de la Serbie et avait invité les représentants de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), du Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI<sup>e</sup> siècle (REN21) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à participer au Bureau pendant deux ans.

11. Le Bureau du Groupe d'experts est composé des membres suivants : M. Kostiantyn Gura (Ukraine) en qualité de président et M. Adrian Bylyku (Albanie), M. Tibor Fischer (Allemagne), M<sup>me</sup> Victoria Keshishyan (Arménie), M. Andrei Miniankou (Bélarus), M. Admir Softić (Bosnie-Herzégovine), M. Georgy Ermolenko (Fédération de Russie), M<sup>me</sup> Margalita Arabidze (Géorgie), M<sup>me</sup> Ainur Sospanova (Kazakhstan), M<sup>me</sup> Nurzat Abdyrasulova (Kyrgyzstan), M. Miloš Banjac (Serbie), M. Paolo Frankl (Agence internationale de l'énergie), M. Gurbuz Gonul (Agence internationale pour les énergies renouvelables), M<sup>me</sup> Rana Adib (Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI<sup>e</sup> siècle), M<sup>me</sup> Michela Morese (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Partenariat mondial pour la bioénergie) et M<sup>me</sup> Aida Sitdikova (BERD) en qualité de vice-présidents.

## VI. Suivi des progrès accomplis et échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables (point 4 de l'ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/ENERGY/GE.7/2018/3 – Perspectives pour l'énergie renouvelable dans la région de la CEE.  
ECE/ENERGY/2019/1 – Moyens de promouvoir l'énergie durable : rapport de situation.

12. Les participants ont souligné que fournir une énergie abordable, fiable, durable et propre restait un défi majeur partout dans le monde et qu'à cet égard, la région de la CEE ne faisait pas exception. Les pays du Caucase, d'Asie centrale, d'Europe et d'Amérique du Nord étaient certes unis dans leur objectif consistant à accélérer l'élaboration et l'exécution de projets de production d'énergies renouvelables dans la région, mais l'état de développement des marchés et les progrès dans ce domaine n'étaient pas homogènes. Bien que plusieurs programmes de promotion aient déjà été mis en place, l'adoption des énergies renouvelables dépend en fin de compte de l'accès aux marchés et de la mise en œuvre effective des programmes en question.

Le Groupe d'experts :

13. S'est félicité des progrès accomplis dans l'adoption des énergies renouvelables et des grandes orientations qui devaient en découler.

14. A encouragé les pays de la région à améliorer la qualité des données afin de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans l'adoption des énergies renouvelables et à faire part des premières manifestations d'intérêt pour l'organisation de débats de fond sur les énergies renouvelables dans leur pays.

15. A pris acte avec satisfaction du travail effectué par REN21 et l'Agence allemande de l'énergie (Deutsche Energie-Agentur, DENA) pour comprendre les questions clefs à prendre en considération pour apporter les changements normatifs et institutionnels nécessaires à la promotion des investissements et, par conséquent, à l'augmentation du recours aux énergies renouvelables.

16. A reconnu le rôle du rapport de situation établi par REN21 et la CEE dans le suivi des progrès des énergies renouvelables dans les pays de la CEE, qui est en cours de finalisation dans le cadre du projet RE-UPTAKE mis en œuvre conjointement par DENA et REN21 en coopération avec le secrétariat de la CEE et avec le soutien du Ministère fédéral allemand des affaires économiques et de l'énergie.

17. A demandé au secrétariat d'aider les pays intéressés à recenser les obstacles et les freins aux investissements dans les énergies renouvelables en organisant des débats de fond sur les énergies renouvelables, en fonction des ressources disponibles.

18. S'est félicité du soutien apporté par le Conseiller régional à ses travaux dans un certain nombre de domaines.

19. A invité les États membres de la CEE à examiner les éventuelles demandes d'études et d'activités de renforcement des capacités dans le domaine des énergies renouvelables qui pourraient être traitées avec le soutien des services consultatifs régionaux.

20. A pris note de l'étude intitulée « Transition énergétique et redressement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 : le rôle des femmes et les répercussions qu'elles subissent », étayée par des études de cas de cinq pays de la région de la CEE (Albanie, Bélarus, Ouzbékistan, Royaume-Uni et Ukraine), et a reconnu que l'engagement des femmes dans le secteur de l'énergie pouvait avoir de multiples avantages, notamment la participation d'une main-d'œuvre qualifiée, d'entrepreneurs et d'investisseurs à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs.

21. A pris acte de la publication intitulée « Lignes directrices et bonnes pratiques relatives à la fourniture par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (MPME) de produits à haute performance énergétique et de matériel utilisant des énergies renouvelables » et d'une étude actualisée, ainsi que des études nationales personnalisées concernant

l'Albanie, la Géorgie, la Macédoine du Nord (achevée), l'Arménie, le Kirghizstan et la République de Moldova (en cours), et a reconnu que l'aide aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ayant des activités dans le domaine des énergies renouvelables était essentielle à une reprise durable et écologique après la crise de COVID-19.

## **VII. Coopération transversale et intersectorielle en vue d'intégrer les énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques (point 5 de l'ordre du jour)**

*Document(s) :* ECE/ENERGY/GE.7/2021/4 – Vue d'ensemble des avantages et des difficultés que les gouvernements ont à appliquer la CCNU à des projets et des ressources d'énergie renouvelable.

22. Les participants ont souligné que l'objectif consistant à augmenter la part des énergies renouvelables dans les futurs systèmes énergétiques des pays de la CEE exigeait une approche intégrée et un dialogue multipartite. Il s'agissait notamment d'améliorer la gestion des ressources en connaissant mieux les caractéristiques et la disponibilité des sources d'énergie renouvelables et en tenant compte des interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes.

Le Groupe d'experts :

23. A reconnu la contribution apportée par les activités tendant vers une meilleure intégration des énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques, qu'il s'agisse de celles qui avaient été réalisées ou de celles qui se poursuivaient, le fait étant que ces activités abordaient de manière intégrée et transversale les interactions avec les combustibles fossiles, en particulier le gaz naturel.

24. A remercié les représentants de lui avoir fait part de leurs expériences et de leurs vues sur la manière de mieux intégrer les énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques, en particulier quant aux liens et aux synergies entre les sources d'énergie renouvelable et le gaz naturel d'une part, et à la production moins polluante d'électricité d'autre part.

25. Compte tenu de l'importance que représentait la poursuite des essais de classification des projets d'énergie renouvelable au moyen de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU), a pris note avec satisfaction du contenu de l'étude intitulée « Vue d'ensemble des avantages et des difficultés que les gouvernements ont à appliquer la CCNU à des projets et des ressources d'énergie renouvelable », qu'il avait réalisée conjointement avec le Groupe de travail de l'énergie renouvelable du Groupe d'experts de la gestion des ressources. Il collaborait avec le Groupe d'experts de la gestion des ressources à une étude de cas sur les projets d'énergie renouvelable et la notification des ressources et les deux groupes d'experts poursuivaient leur travail de recensement des besoins des gouvernements, des entreprises et des bailleurs de fonds en matière de communication de données sur les énergies renouvelables, s'agissant par exemple des ressources disponibles.

26. S'est félicité de la coopération avec d'autres activités sectorielles de la CEE dans l'optique d'une meilleure gestion des ressources, s'agissant notamment de l'augmentation, dans une mesure viable, de la part des énergies renouvelables, compte tenu des possibilités et des effets intersectoriels dans l'ensemble d'interactions eau-énergie-alimentation-écosystèmes. Il a demandé que des solutions décentralisées soient trouvées si nécessaire et que la coopération soit poursuivie avec l'Équipe spéciale sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes afin les questions relatives aux énergies renouvelables jouent un rôle plus important dans la promotion de l'approche fondée sur les interactions, et que les liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'examen des conséquences sur le plan de l'atténuation des effets des changements climatiques soient renforcés.

27. A invité le secrétariat à collaborer avec d'autres organes subsidiaires, dans les limites de ses compétences, aux travaux conjoints sur la transition du secteur de l'énergie d'une manière qui soit compatible avec les accords internationaux, appuie la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aille dans le sens de la recommandation du Comité

de l'énergie durable relative à l'examen stratégique du sous-programme « Énergie durable » et au projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable ».

## **VIII. Plans de travail pour 2020-2021 et pour 2022-2023 (point 6 de l'ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/ENERGY/2021/12 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2022-2023.

28. Le secrétariat a présenté brièvement le Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2022-2023, qui avait été approuvé par le Comité de l'énergie durable à sa trentième session, tenue du 22 au 24 septembre 2021. Le Comité avait demandé aux groupes d'experts d'examiner les précisions à apporter dans leurs plans de travail qui leur avaient été suggérées et de soumettre une version révisée à sa trente et unième session.

Le Groupe d'experts :

29. A pris note avec satisfaction des activités concrètes que le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable menait depuis la fin de 2014 pour aider à accroître sensiblement l'adoption des énergies renouvelables dans la région.

30. A noté qu'il avait mené à bien les activités concrètes prévues dans son mandat et son plan de travail pour 2020-2021 et avait rendu compte des réalisations et des principaux événements importants lors de la vingt-huitième session du Comité de l'énergie durable.

31. A demandé au secrétariat de s'employer à mettre en œuvre le plan de travail pour 2022-2023, tel qu'il l'avait approuvé par voie écrite et que le Comité de l'énergie durable l'avait approuvé à sa trentième session, dans le cadre d'un mandat renouvelé, et d'examiner comment certains projets centrés sur des activités liées a) au dialogue sur la réglementation et les politiques et b) à l'échange de bonnes pratiques concernant diverses sources d'énergie renouvelables et visant à accroître la part des énergies renouvelables dans le panier énergétique mondial pourraient être financés par des organisations partenaires et des donateurs potentiels.

## **IX. Table ronde sur le financement de la décarbonisation des systèmes de production d'énergie dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 7 de l'ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/ENERGY/GE.7/2021/3 – Financement et investissement dans les énergies renouvelables dans certains États membres de la Commission économique pour l'Europe.

32. Cette table ronde a été organisée conjointement par le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité. Le Groupe d'experts de la gestion des ressources y a apporté également son concours. Les participants ont souligné que la transition énergétique dans les pays de la région de la CEE nécessiterait un financement aussi bien privé que public des technologies à émissions de carbone nulles ou faibles. – (Nouveau texte issu de la discussion) : En outre, le contexte socioéconomique et l'acceptation par le public restaient un obstacle à la création de capacités supplémentaires quelle que soit la technologie. Les plans d'action pour le déploiement de nouveaux projets dans le domaine des énergies renouvelables devaient être adaptés aux conditions locales selon une approche ascendante. Les participants ont souligné que pour toutes les technologies, l'obtention d'un financement à des conditions abordables était essentielle et que le soutien des pouvoirs publics était indispensable.

Le Groupe d'experts :

33. A pris acte avec satisfaction de l'étude présentée aux participants sur le financement et l'investissement dans les énergies renouvelables dans certains États membres de la CEE, qui offre un aperçu complet et actualisé des mécanismes de financement et des activités

d'investissement dans quatre États membres de la CEE, à savoir l'Albanie, la Géorgie, le Kazakhstan et la Serbie. Cette étude avait servi de point de départ aux débats de fond sur les énergies renouvelables qui avaient eu lieu récemment ou étaient prévus dans les pays de la CEE en 2021.

34. A souligné qu'il était nécessaire de renforcer la coopération internationale pour faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment en ce qui concernait l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, l'énergie nucléaire et les technologies de pointe liées aux combustibles fossiles, et pour encourager l'investissement dans la modernisation des infrastructures énergétiques et dans les technologies énergétiques non polluantes. La connexion et l'équilibre des réseaux électriques nationaux pourraient être renforcés par des partenariats stratégiques et une coopération transfrontières dans le domaine de l'énergie, qui tiendraient compte de la spécificité des secteurs électriques nationaux.

35. A encouragé la poursuite de la coopération avec le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, le Groupe d'experts de la gestion des ressources et le Groupe d'experts du gaz pour promouvoir le financement de la décarbonisation du système énergétique, notamment par des investissements dans les technologies non fossiles (énergies renouvelables et nucléaire), et pour conseiller le Comité de l'énergie durable. Les investissements dans les technologies à faible émission de carbone pouvaient apporter une contribution substantielle, mais ils devraient toujours s'accompagner d'investissements dans les technologies à bilan carbone négatif pour que les émissions de gaz à effet de serre soient nulles. Si certaines technologies étaient en elles-mêmes neutres ou à faible émission de carbone, leurs émissions tout au long du cycle de vie étaient parfois plus élevées ; elles devaient dès lors être compensées elles aussi par des investissements dans des technologies à bilan carbone négatif.

36. A demandé au secrétariat de continuer à soutenir l'analyse, au sein des pays de la CEE et entre eux, de la corrélation entre l'action des pouvoirs publics et la situation du marché dans le cadre des initiatives prises pour augmenter les investissements dans les énergies renouvelables, tout en continuant à promouvoir et faire connaître les bons résultats consécutifs aux débats de fond de la CEE sur les énergies renouvelables.

## **X. Table ronde sur l'association de technologies et l'innovation technique : avenir de l'hydrogène dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 8 de l'ordre du jour)**

37. Cette table ronde a été organisée conjointement par le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité et le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable. Le Groupe d'experts du gaz y a apporté également son concours. Les trois groupes d'experts menaient ensemble des activités autour de l'hydrogène dans la région de la CEE. Cette table ronde a été l'occasion de réfléchir aux moyens de mettre en place les énergies propres et de passer rapidement à une économie de l'hydrogène. La discussion a mis en évidence le fait que le marché de la production propre d'hydrogène était en devenir. Il existait des différences entre les régions géographiques et il n'y avait pas de solution unique. Il était nécessaire d'aborder le principe de complémentarité de manière équitable et réaliste. À l'heure actuelle, c'était aux producteurs d'hydrogène qu'il incombait de mettre en place les capacités d'énergie renouvelable nécessaires.

Le Groupe d'experts :

38. S'est félicité du débat sur les moyens de mettre en place les énergies propres et de passer rapidement à l'écosystème de l'hydrogène, qui reposerait sur la production d'hydrogène par électrolyse à partir d'énergie renouvelable et d'énergie nucléaire, ainsi qu'à partir de combustibles fossiles avec captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone.

39. A pris note de la conclusion du Comité selon laquelle il était nécessaire de convenir d'une terminologie et d'une classification complètes et scientifiques des différents types d'hydrogène qui établiraient une taxonomie claire, encourageraient la collaboration et les flux d'investissement et favoriseraient une meilleure compréhension de l'origine de

l'hydrogène afin d'accélérer le déploiement durable de cette source d'énergie (ECE/ENERGY/137).

40. A noté que dans toute la région de la CEE, les pays reconnaissent que l'hydrogène pouvait contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Des stratégies régionales et nationales en matière d'hydrogène avaient été mises au point dans de nombreux pays de la CEE, mais on constatait un manque d'ambition et de compréhension du potentiel dans toute la région.

41. A demandé au secrétariat d'étudier les moyens possibles de mobiliser des ressources extrabudgétaires en coopération avec le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité et le Groupe d'experts du gaz, afin d'évaluer le potentiel de production durable d'hydrogène dans toute la région, et d'amener les pays à mieux comprendre que la production et le transport d'hydrogène pouvaient être rentables aux niveaux mondial, sous-régional et national et que l'hydrogène pouvait accroître l'utilisation des énergies renouvelables.

## **XI. Dates de la prochaine session (point 9 de l'ordre du jour)**

42. La neuvième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable devrait se tenir à Genève les 6 et 7 octobre 2022, sauf décision contraire du Groupe d'experts.

## **XII. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)**

43. Au moment de l'établissement de l'ordre du jour provisoire, aucune question n'était prévue au titre de ce point.

## **XIII. Adoption du rapport et clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)**

44. Le rapport de la session a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications de forme à apporter.

---